

68° SALON 2025 Salle des fêtes de Bourg-en-Bresse

Du 10 au 25 mai inclus (13h30 à 19h)

Thème: Rencontre

### Règlement

Le respect du règlement est une condition pour que les œuvres soient acceptées.

Dimensions et installation des œuvres

#### Normes obligatoires...

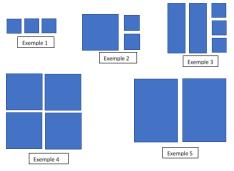
TABLEAUX: jusqu'à 2 m linéaires, écartements compris

Sculptures : au plus 4 stèles ou supports (n'excédant pas 0,5 m x 0,5 m au sol)

ou 1 installation (n'excédant pas 2 m² au sol).

#### Prévoir une organisation homogène pour leur installation...

Organisation des tableaux



Préparation des œuvres

#### Conditions obligatoires...

**TABLEAUX** munis d'un **système d'accrochage solide** (en haut et au centre). **TOILES** non encadrées.

AQUARELLES sous verre ou plexiglas de qualité homogène.

SCULPTURES posées sur des stèles sobres, à la charge de l'artiste.

**INDIQUER LE NOM DE L'ARTISTE ET LE TITRE DE L'ŒUVRE** au dos de chaque tableau ou sous chaque sculpture

## Chaque artiste doit fournir...

**LE BULLETIN D'INSCRIPTION** avec mention des informations à retenir pour le catalogue.

LA PHOTO DE L'ŒUVRE qui sera publiée dans le catalogue.

Cette photo, **au format JPEG**, doit être envoyée **avant le dimanche 13 avril 2025** à <u>amartbb@gmail.com</u>, avec mention du nom de l'artiste et du titre de l'œuvre

Le catalogue est remis à l'imprimeur avant le dépôt des œuvres. Aucune modification ne peut donc y être apportée a posteriori.

Préparation du catalogue

#### Responsabilité

En participant au Salon, **les exposants dégagent les organisateurs de toute responsabilité** pour quelque cause que ce soit, tant au cours du transport et du gardiennage que pendant l'exposition.

Chaque œuvre déposée au Salon l'est aux risques et périls de l'exposant qui peut, si bon lui semble, contracter une assurance personnelle.

#### Prix attribués

Des prix sont attribués lors du vernissage, par nos partenaires : Académie Granet de Pérouges, Actifs Patrimoine, Biscuits Bouvard (prix Louise Lainé), Lions Club de Bourg, Ville de Bourg-en-Bresse, Zonta Club Bourg-Mâcon. Un prix du public est décerné à la fin du salon.

# Adhésion et droits d'exposition

**LE MONTANT DE L'ADHESION ET LES DROITS D'EXPOSITION SONT INCHANGES** et indiqués sur le bulletin de participation.

**L'ADHESION EST OBLIGATOIRE** pour pouvoir exposer. Elle donne également la possibilité aux artistes de bénéficier ;

- d'une **réduction de 50 % pour la location de salles d'exposition à H2M**, à condition de mentionner le partenariat avec ArtCitéBourg sur les supports utilisés (affiches, flyers, annonces dans la presse...);
- **d'annonces pour vos expositions** et **d'une galerie** sur notre site Internet (envoyer les documents en jpeg à amartbb@gmail.cm).

# Modalités de paiement

**LE MONTANT DE L'ADHESION ET DES DROITS D'EXPOSITION** doit être versé avant le 20 avril 2025 :

- soit par chèque, à l'ordre de ArtCitéBourg;
- soit **par virement** (en précisant le nom de l'artiste) en utilisant l'IBAN cidessous (Crédit Agricole Centre Est)

17806	00440	04170323853	CIÈ RIB 25
IBAN		I	FR76 1780 6004 4004 1703 2385 325
Code BIC (Bank identification code) - code SWIFT			AGRIFRPP878

#### Dates à retenir